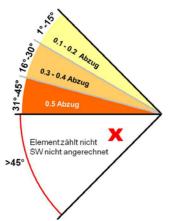
Appel des juges 2017 – Points de rappel ou d'informations

Général



Déduction en fonction de la variation de l'angle par rapport à la position finale.

- Si position finale 45° : en dessous de l'horizontale l'élément de compte plus
- Si position finale 90° (ex appui renv) : en dessous de 45° l'élément ne compte plus
- Si l'élément fini à l'horizontale (ex élancé à la BF) : en dessous de 45° par rapport à la barre, élément ne compte plus

Saut

Dès 2017, la présence du moniteur sur le tapis de réception n'est plus autorisée.
 Déduction si les moniteurs est sur le tapis -0.2pt / saut

Barre Fixe

- C5-7: Lors des prises d'élans pour venir poser les pieds sur la barre ou engagé un ou deux jambes entre les prises, <u>hauteur des pieds min hauteur de la barre.</u>
 Pour toutes les autres prises d'élan, pieds min hauteur des épaules.
- Tour d'appui libre (min 45°): La position finale I bras en haut doit être atteinte à 45° par rapport à l'horizontale (corps tendus). Pour les déductions d'angles, voir sous général. L'angle est mesuré entre la barre et les hanches.
 En cas de non atteinte de la position I (fermeture des épaules ou des hanches), déduction technique supplémentaire.
- Demi-tour en suspension Barre fixe basse: Durant le demi-tour les jambes ne doivent pas se croiser. (Comme aux AB)
 Le mouvement s'allonge en position I, effectue le demi-tour pour revenir en position C+. Ce ne sont pas les pieds qui effectue le demi-tour puis le reste du corps, le mouvement se fait en un bloc.

<u>Sol</u>

- Grand écart : Les pieds sont orientés respectivement aux plafonds ou au sol (perpendiculairement et posé à plat). Les dos est droit sans cambrure (hyperlordose).



JUSTE

FAUTE LEGERE : Hyperlordose, petite rotation de la jambe arrière